

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de MONTMAIN du 03 juillet 2020

Convocation du 29 juin 2020

Étaient Présents : DECHAUD Martine (pouvoir de FAIVRE Jean-François), TRULLARD Samuel, SAGRANGE Bernard, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie, POLLIART Dominique, ROUSSEAU Fabrice, RICHARD Laurent, LETEURTOIS Anita, TAOIKALI Anli

Absent excusé : FAIVRE Jean-François (pouvoir à Mme DECHAUD Martine)

Approbation du compte rendu de la réunion du 05 juin 2020

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Signature d'une convention avec la commune de Labergement les Seurre pour le passage du tracteur par l'employé communal.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

Délibération 1 : Travaux au logement communal- choix des entreprises.

Mme le Maire présente les devis réceptionnés pour les travaux au logement communal.

	Estimatif HT	H.T.	TTC
LOT 01 - GROS ŒUVRE			
Marc LAVARELO	3 200,00	3 200,00	
SAS CHANDIOUX Lylian	4 840,00	5 808,00	
LABILLE Laurent	4 400,00	5 280,00	
LOT 02 - Couverture - Zinguerie			
FAIVRE Kévin	4 674,00	5 608,80	
AGK Toiture	5 451,66	6 541,99	
SARL MACONNERIE DONA	5 381,00	6 457,20	
LOT 03 - Menuiserie Bois Intérieures - manque 3.2 + 3.3 placard			
PEGUILLET	4 668,50	5 602,20	
ALPHAT PLATRE	6 390,00	7 668,00	
JIL PLAQUE	5 666,00	6 799,20	
SAS CHANDIOUX Lylian	5 835,50	7 002,60	
LOT 04 - AGENCEMENT- pas d'estimatif			
APPEL CUISINE	2 141,66	2 569,99	
LS PLOMBERIE	510,00	612,00	
LOT 05 - MENUISERIES PVC PREPEINTES			
COTE D'OR ISOLATION	7 742,81	9 291,37	
Menuiserie David COTTONE (PVC)	5 444,28	6 533,14	
PEGUILLET	6069,00	7 182,80	
DARD	5 636,40	6 763,68	
LOT 6 - PLATRERIE ISOLATION - manque 6.3+6.5			
ALPHA PLATRE	17 099,85	20 519,82	
JLL PLAQUE	15 869,83	19 043,80	

LOT 7 - ELECTRICITE			
COMPARET François	14 100,00	8 719,44	10 463,33
CATHELAIN Claude		13 187,33	15 824,80
LOT 9 - SANITAIRE			
LS PLOMBERIE	5 650,00	5 486,00	6 583,20
BOURGOGNE CHAUD ET FROID		5 416,00	6 499,20
LOT 10 - CARRELAGE ET CHAPE prévu parquet initialement			
RAGEOT Jean-Luc	3 760,00	5 462,00	6 554,40
SIA REVETEMENTS		4 082,90	4 899,48
LOT 11 - PEINTURE & REVETEMENTS			
ALPHA PLATRE	4 200,00	13 889,50	16 667,40
JIL PLAQUE		8 949,71	10 739,65

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal arrêté comme suit le choix des entreprises :

Lot 1 Gros Œuvre : Marc LAVARELO pour	3 200,00 € H.T.
Lot 2 Couverture Zinguerie : FAIVRE Kévin pour	4 674,00 € H.T.
Lot 3 Menuiseries Bois intérieures : PEGUILLET pour	4 668,50 € H.T.
Lot 4 Agencement : APPEL Cuisine pour	2 141,66 € H.T.
Lot 5 : Menuiseries PVC ; PEGUILLET pour	6 069,00 € H.T.
Lot 6 Plâtrerie Isolation : JLL Plaque pour	15 869,83 € H.T.
Lot 7 Electricité : COMPARET François pour	8 719,44 € H.T.
Lot 9 Sanitaires : Bourgogne Chaud et Froid pour	5 416,00 € H.T.
Lot 10 Carrelage et chape : SIA Revêtements pour	4 082,90 € H.T.
Lot 11 peinture et revêtement : JLL Plaque pour	8 949,71 € H.T.
Total	63 791,04 € H.T.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis correspondants.

Délibération 2 : Approbation de la modification du Plan Local d'urbanisme

Mme le Maire présente le rapport de présentation du cabinet d'urbanisme « atelier du Triangle ». Elle rappelle que certaines règles parfois trop restrictives du PLU posent des problèmes d'application.

Les corrections envisagées pour le règlement portent sur les points suivants :

Article 7 : des zones UA, 1AU et 2 AU, apporter plus de souplesse concernant les règles d'application des constructions en limite de propriété

Article 11 des zones UA, 1AU et A (secteur Ah) et N : revoir les règles d'aspect et de hauteur des clôtures afin d'affiner les dispositions applicables en limites séparatives et en limites sur voie.

Le conseil municipal donne son accord sur le projet de modification du PLU tel que présenté et autorise le Maire à poursuivre la procédure de modification du PLU sur la base des propositions de l'atelier du triangle.

Délibération 3 : Composition de la commission communale des impôts directs

Comme après chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner des personnes susceptibles de participer aux travaux de la Commission Communale des Impôts.

Cette commission est composée

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (commune de -2000 hab)

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir plus de 18 ans
- Etre français ou ressortissants d'un pays de l'union européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TF, TH ou CFE)
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal propose :

PEREZ Stéphane	ROUSSEAU Fabrice	PROTOT Michel
WITTIG Philippe	DELMAS Laurence	VOLET Fabrice
BOISSEAUX Jacques	CORNETET Jean-Claude	VADOT Franck
PREVOT Laure	ASPESANI André	ROCHE Milène
BOUGAUD Yoann	SUJOBERT Henri	GOUPIL Annie
QUATRALE Joseph	CHAVATTE Jean-Michel	FERRAIN Gérard
ASPESANI Patrick	LETEURTOIS Anita	FAIVRE Sylvie
SAGRANGE Rosine	DOISY Marie-Josèphe	MARCHAND Liliane

Délibération 4 : Devis signalisation horizontale

Mme le Maire présente les devis de signalisation horizontale pour 8 passages piétons et 2 zigzags
Signaux Girod : 1 290 € H.T.

Bresse Revermont Application Marquage : 660 € H.T.

L'entreprise BRAM a également chiffré la peinture de la place PMR, des plots lumineux de bordure, et la pose d'un panneau d'entrée de village le montant total du devis se monte à 1080 € H.T.

Le conseil municipal retient de devis de l'entreprise BRAM à l'unanimité.

Délibération 4 : Signature d'une convention avec la commune de Labergement les Seurre

Mme le Maire propose de signer la convention avec la commune de Labergement les Seurre pour la mise à disposition du tracteur et de l'employé communal pour 50 € de l'heure pour la réalisation du nettoyage des fossés.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

Informations diverses :

- Elections sénatoriales : afin de désigner les délégués de la commune qui iront voter aux sénatoriales le 27 septembre prochain, le conseil municipal sera convoqué vendredi 10 juillet 19 h afin de procéder au vote.
- Mme CHAVATTE fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50

DECHAUD Martine	TRULLARD Samuel	SAGRANGE Bernard
POLLIART Dominique	ROUSSEAU Fabrice	RICHARD Laurent
PEREZ Valérie	CHAVATTE Sophie	TAOKALI Anli
LETEURTOIS Anita		